

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002
Valable 5 ans à partir de la date de délivrance**

PROCES-VERBAL N° LYC-06-3356 L

et 1 annexe de 4 pages

MATERIAU présenté par : CEPRO SARL
87 RUE NATIONALE
59000 LILLE

MARQUE COMMERCIALE : TOILE PALLAS

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tissu de verre thermo E
Masse surfacique nominale : 680 g/m²
Epaisseur nominale : 0.7 mm
Coloris : gris

RAPPORT D'ESSAI : N° LYC-06-3356 du 26 septembre 2006

NATURE DES ESSAIS : Brûleur électrique
Pouvoir calorifique supérieur

CLASSEMENT : **M 0**

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori.

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 26 septembre 2006

Directeur ou son représentant
Jacques - Hervé LEVY



ACCREDITATION
N° 1-0101*
PORTEE
COMMUNIQUEE
SUR DEMANDE